

faire trial à l'Union des Canadas. Or, ce faire trial n'a pu encore avoir lieu sous les administrations précédentes. Maintenant que le pays possède un ministère qui jouit de sa confiance, ne serait-il pas convenable d'attendre un peu; de laisser à l'administration le champ libre pour préparer et conduire à bonne fin, toutes les réformes demandées par le peuple du Bas-Canada, sans soulever une question aussi importante que celle de l'Union qui aura pour résultat nécessaire, d'entraver toutes les dispositions, toutes les mesures que le présent ministère a en contemplation? N'est-ce pas le plus prudent, le plus sage d'attendre l'issue de la prochaine session? Si la section ministérielle du Bas-Canada, ne peut obtenir les réformes exigées par le pays, alors elle résignera nous en sommes persuadé; alors aussi sera le temps d'agiter le rappel de l'Union. Autrement, si on persistait à vouloir agiter cette question, elle aurait pour conséquence infaillible d'amener la chute de l'administration actuelle, et de rappeler au pouvoir les Tories dont nous venons à peine d'être délivrés après une lutte de quatre années.

Nous ne faisons ici qu'exprimer brièvement notre opinion sur un sujet aussi grave que celui traité par l'*Avenir*. Nous aurons occasion d'y revenir plus amplement. Dans notre prochain numéro, nous reproduirons l'article de ce journal.

Les Honorables R. E. CARRON et T. C. AYLWIN sont partis mardi au soir, pour Montréal.

On voit, par le rapport d'une assemblée municipale du comté de Portneuf, que son représentant, le colonel Duchesnay, a fait don aux diverses paroisses de son comté de la somme de £50, montant de l'indemnité reçue par lui comme membre du parlement. C'est faire un noble usage de sa fortune que de soulager ainsi le pays, lorsqu'on le peut sans sacrifice onéreux pour soi ou pour les siens.—(Canadien.)

CHAMBRE DES NOTAIRES DE QUEBEC.

Philippe Huot et Thomas Gauvin, Ecueurs de Québec, ont été admis le 10 avril courant, à pratiquer comme Notaires dans et pour le Bas-Canada.

Nous remercions M. Théophile Hamel de l'envoi qu'il a eu l'obligeance de nous faire d'un exemplaire du portrait lithographié de JACQUES CARTIER. Cette lithographie, outre le mérite de l'exécution, est une reproduction fidèle du portrait à l'huile du célèbre navigateur. Nous espérons que tout canadien se fera un devoir de placer dans son salon un portrait du premier européen qui ait foulé le sol de notre patrie. M. Vézina de cette ville est l'agent pour la vente de cette magnifique lithographie.

Messieurs ADRIEN MAME et Cie de Tours, ont adressé aux libraires de Québec, une circulaire imprimée pour les informer que les événements qui viennent d'avoir lieu en France, n'ont rien changé dans la marche habituelle de leur maison, et qu'ils serviront toutes les demandes qui leur seront faites, avec leur exactitude ordinaire. Cette circulaire a été publiée par le *Journal de Québec* dans son numéro de mardi dernier.

Nous avons reçu la 4e livraison du *Répertoire National*; nous prions l'éditeur d'en agréer nos remerciements.

DECLARATIONS DE FAILLITE.

JEAN-BAPTISTE BOULANGER, du township d'Armagh, paroisse St. Valier, marchand.—1ère assemblée des créanciers, le 2 mai prochain.

JAMES DONN LEFURCY, de la paroisse de Québec, épicière et hôtelier.—1ère assemblée des créanciers le 4 mai prochain.

Assemblées au palais de Justice à Québec à 11 heures A. M.

☞ Ceux de nos abonnés qui démangent au premier de mai prochain, voudront bien nous faire connaître leur nouvelle résidence, s'ils ne veulent pas éprouver d'interruption dans la réception du journal.

Bulletin Judiciaire. Mai, 1848.

VENTES PAR LE SHERIFF.

N^o. 201.—Louis Bertrand vs. MARCEL CHARAIT de matane, navigateur: Une terre de 3 arpents sur 40, à matane, joignant d'un côté à John Harpée, et d'autre côté à Théophile Chouinard. Vente à la porte de la chapelle de Matane, le 23 mai.

N^o. 1314.—Louis Samson vs. JEAN ARDET DE LAPOINTE, de St. Isidore, cultivateur. 1^o. Une terre de 2 arpents sur 30, au dit lieu, tenant d'un côté à Olivier Goulet, d'autre côté à Ed. Elie dit Breton, avec maison et bâtisses: 2^o. Une terre d'un arpent sur 30, au dit lieu, concession Ste. Catherine, tenant d'un côté à Jos. Duperron, et d'autre côté à Pierre Jean, avec un moulin à scier. Vente à la porte de l'église du dit lieu, le 23 mai.

N^o. 1693.—J. Hte. Carrier vs. GERMAIN MARTIN, de St. Isidore, cultivateur. Une terre au dit lieu, concession St. Lambert, de 2 arpents sur 30, bornée d'un côté à Louis Bruneau, d'autre côté, à Chrysostôme Caron. Vente à la porte de l'église du lieu, le 3 mai.

N^o. 252.—Dame Luce G. Drapeau et al. vs. JEAN TREMBLAY de la Baie St. Paul, cultivateur. Une terre de 2 arpents sur 25, au dit lieu, bornée d'un côté à Abraham Tremblay, et d'autre côté, à Théodore Tremblay, avec bâtisses. Vente à la porte de l'église du dit lieu, le 9 mai.

J. C. OVERELL, No. 52, Rue Saint Jean,

PREND la liberté d'informer ses nombreuses pratiques et le public en général, qu'il a en main un bon assortiment de

Marchandises sèches pour la saison.

dont il disposera à une grande réduction dans les prix, pour faire place à son importation de PRINTEMPS et de PÊTE, attendu par les premiers arrivages.

☞ J. C. O., a besoin d'un JEUNE HOMME qui a quelque connaissance dans la ligne de marchandises sèches.

Québec, 21 avril 1848.

M. P. PATRY, Architecte, demeuré rue St. Joseph, St. Roch de Québec, maison de M. le Notaire Prévost. Québec, 25 février, 1848.

BOUTIQUE DE CORDONNIER.

☞ LE soussigné à l'honneur de prévenir ses amis et le public en général qu'il a établi sa boutique au No. 2, Rue St. Paul, vis-à-vis de MM. C. & W. Wurtel, où il sera prêt à exécuter avec ponctualité tous ordres pour chaussures, dans le meilleur goût et à des prix très modérés.

ANDRE BURNS.

21 avril 1848.

Ottawa Hotel. RUE SAULT-AU-MATELOT, BASSE-VILLE, QUÉBEC.

(CI-DEVANT TENU PAR MERIAM.)

LE soussigné informe respectueusement les MARCHANDS DE BOIS et les VOYAGEURS, et le public en général, qu'il a loué le susdit établissement, et qu'il est maintenant prêt à les recevoir, et sollicite une part de leur patronage. Il se flâte que cet hôtel bien connu, n'a besoin d'aucun éloge, et il assure à ceux qui l'honoreront de leur patronage, qu'il n'épargnera rien pour leur procurer tout le confort possible.

GOUTÈS et SOUPES prêts en tout temps depuis ONZE HEURES A. M. jusqu'à QUATRE P. M.

JOHN D. TRIPP.

Québec, 21 avril 1848.

HOTEL D'ALBION.

AVIS AUX VOYAGEURS ET AU PUBLIC.

LE soussigné prend la liberté d'offrir ses remerciements exprimés au public de cette ville et aux voyageurs pour l'empressement qu'il lui ont accordé depuis qu'il a pris la direction de l'HOTEL D'ALBION, et de les prévenir qu'outre cet établissement bien connu, il a loué l'HOTEL St. GEORGES de cette ville (ci-devant tenu par M. Parry) et situé dans l'une des parties les plus agréables de la Haute-Ville; lequel sera complètement réparé, peint, décoré et meublé d'après le goût moderne et le plus élégant. Nulle dépense ne sera égarée pour accomplir cet objet.

Ce dernier établissement sera continué sous sa désignation actuelle et quoiqu'il se soit réservé la suzeraineté des deux hôtels, il a choisi avec le plus grand soin ses assistants qui possèdent une connaissance pratique et parfaite de ce genre d'affaires et sont prêts sous tous les rapports à donner entière satisfaction.

Il espère avec confiance que ces arrangements lui assureront la continuation de l'encouragement qu'il a reçu jusqu'à présent et qu'il s'efforcera toujours de mériter.

WILLIS RUSSELL.

Québec, 14 avril 1848.

☞ Pour les autres Annonces voir le Supplément précédent.

Imprimé et Publié par STANISLAS DRAFFÉ, Imprimeur-Propriétaire, No. 22, Rue Lamontagne, Basse-Ville, Québec.